



Harcèlement au travail - comment se défendre?

Par **Gregor67**, le **27/02/2015** à **19:35**

Bonjour;

Je suis intérimaire à la SNCF depuis environ 1 mois en qualité d'assistant chef de projet. J'ai déjà effectué 2 autres contrats en intérim sur le même site mais dans des services différents qui se sont très bien passés.

La première semaine de mon contrat, je suis arrivé en retard de 15 minutes en revenant de ma pause déjeuné, je précise que j'étais avec 3 autres intérimaires et un embauché.

On a donc pris une bonne engueulade méritée par le responsable du service.

Cependant cette histoire se transforme en harcèlement de sa part (uniquement pour moi, les autres personnes impliquées sont désormais tranquilles).

Pour résumer, lors des jours suivant cet "incident", il m'a "engueuler encore à plusieurs reprises à propos du même sujet. en privé et en public.

A chaque réunion de service, il trouve un prétexte pour me faire des réflexions en public et en quelque sorte m'humilier devant le service.

Cette semaine, il m'a carrément convoqué dans son bureau pour m'annoncer qu'il me retirait du projet sur lequel je suis initialement affecté pour que je devienne son "assistant" (personne de 58 ans qui ne sais pas changer une couleur dans une cellule excel par exemple) Ce poste serait donc totalement sous qualifié par rapport à ma mission initiale.

Son excuse serait qu'un embauché du service reviendrait d'une longue maladie et qu'il souhaiterait l'affecter sur mon projet bien qu'avant d'être en maladie il gérait un projet totalement différent, sur lequel personne ne travaille actuellement.

[s]Ma question est :[/s]

Quelle est ma marge de manoeuvre pour garder mes fonctions actuelles et ne pas devenir son assistant? et surtout qu'il stoppe son harcèlement à mon égard?

Je précise que le chef de projet pour lequel je travaille est tout à fait content de mon travail, et que ma mission m'occupe largement à 100%.

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Salutations.

Par **P.M.**, le **27/02/2015** à **20:50**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Toute modification essentielle du contrat de travail devrait faire l'objet d'un avenant que vous pourriez refuser de signer...

Par **Gregor67**, le **27/02/2015** à **20:55**

Merci de votre réponse.

Le fait de me retirer de mon projet initial pour me mettre à d'autres taches peut-il être considéré comme une modification essentielle? j'ai un doute.

De plus, quelle solution j'ai pour faire stopper ce harcèlement à mon égard, et surtout, ce comportement peut il être caractérisé comme tel?

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/02/2015** à **08:16**

Bonjour,

C'est à vous d'en apprécier pour la modification essentielle du contrat de travail en essayant d'avoir de l'aide, sinon, je ne vois pas comment vous pourriez refuser...

Pour le harcèlement, c'est pratiquement pareil mais il semble quand même qu'il vous soit proposé pratiquement un poste plus élevé même si c'est pour être assistant d'une personne d'où vous soulignez l'âge et qu'elle ne sait même pas utiliser tel ou tel logiciel...

Par **Gregor67**, le **28/02/2015** à **10:33**

Bonjour, et merci de vous intéresser à mon cas.

Je pense que je n'ai pas été assez précis sur mes fonctions.

La fonction "d'assistant chef de projet" au sein de mon établissement consiste à encadrer et piloter les études techniques (électriques - électroméca-méca) soit 35 personnes au total entre techniciens et ingénieurs. Projet dont le devis s'élève à 5,5 millions d'euros sur un projet stratégique de la boîte.

Le terme "d'assistant" est juste là pour montrer que je suis juste en dessous de l'organigramme d'un Cadre Sup' qui lui est le "chef de projet" qui en gros supervise de loin (check les indicateurs et demande des comptes sur les points durs). Je suis donc dans mes fonctions actuelles chef de projet puisque je le pilote de A à Z.

Cependant le poste ou veux me rétrograder mon responsable de service est un vrai poste

d'assistant dans lequel je devrai faire de la mise en forme excel ou word.

Je précise que j'ai un master et un diplôme d'ingénieur, ainsi qu'une expérience dans l'industrie (aéronautique et ferroviaire) de 7 ans dans des postes d'ingénieur.

Cordialement

Par **P.M.**, le **28/02/2015** à **10:53**

Donc, s'il s'agit d'une rétrogradation, c'est une modification essentielle du contrat de travail que vous pourriez refuser...